

Envoyé en préfecture le 22/03/2022 Reçu en préfecture le 22/03/2022 Affiché le

ID: 034-253401822-20220318-2022_03_07BIS-BF

DEPARTEMENT DE L'HERAULT

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

Séance du 18 mars 2022

Date de la convocation : 10 mars 2022
Date d'affichage convocation : 10 mars 2022

- alto a almorrage commonation.			
Nombre de membres		Vote	
Membres afférents au Comité syndical :	25	Pour:	19
Membres en exercice :	25	Contre :	0
Membres présents :	13	Abstention :	0
Membres avant donné procuration :	6		

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX et le vendredi 18 mars, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte "Entre Pic & Etang" se sont réunis à 17 heures 30 à Lunel-Viel, sous la présidence de Monsieur Fabrice FENOY, conformément aux articles L.5212-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

N°2022-03-07

Présents :

Objet de la délibération :

CC Pays de Lunel: BERTHET Jean-Pierre, ESTEBAN Jean-Jacques CC Grand Pic St Loup: SENET Laurent, ANTOINE Pierre CA Pays de l'Or: CARLIER Michel, LIBES Pierre, LEVAUX Marie

CC Rhôny-Vistre-Vidourle : GRAS Philippe, LAURENT Jean-François, ROUSSEAU

Antoine

CC Pays de Sommières : ANDRIUZZI Jean-Michel, MARTINEZ Pierre

Approbation du Compte administratif 2021

CC Terre de Camargue : PENIN Olivier Commune de Lunel-Viel : Excusé

Avaient donné procuration : MATHERON Françoise à SENET Laurent, CAPUS Georges à SENET Laurent, FELINE Thierry à PENIN Olivier, BERNARD Claude à PENIN Olivier,

DUMAS Alex à ANDRIUZZI Jean-Michel, THEROND Alain à MARTINEZ Pierre.

Secrétaire de séance : SENET Laurent

Vu le Compte administratif fourni en annexe ;

Considérant qu'en application de l'article 1612-12 du Code Général des Collectivités locales, le Comité syndical est appelé chaque année à se prononcer sur le Compte administratif du Syndicat.

Considérant que le Compte administratif 2021 fait ressortir un excédent de l'exercice d'un montant total de 1 967 896.46 €, issu des balances suivantes :

	Section Fonctionnement	Section Investissement
Recettes	17 440 951.16	1 106 681.95
Dépenses	15 722 875.86	856 860.79
Solde de l'exercice 2021	1 718 075.30	249 821.16

Le Comité syndical décide, une fois le Président sorti de la salle, à l'unanimité :

D'approuver le Compte administratif 2021 du Syndicat.

Fait à Lunel-Viel, le 18 mars 2022,

Le Président, Fabrice FENOY



Président :Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.